

Au cours des années 1850 à 1860, le Conseil Municipal présidé par le Docteur Julien LEFAVRAIS reste pré-occupé par l'insuffisance des finances communales alors que les chantiers en cours ou envisagés sont importants :

- Les travaux d'entretien à l'église
- L'aboutissement de la route de Froidebise, vers l'axe Ger - Barenton. Les travaux s'avèrent coûteux avec la réalisation d'un remblai important et des tracasseries avec la famille DUCHESNAY, propriétaire du domaine de Froidebise.
- La finition de la route de Ger à LONLAY en suspens pendant plusieurs années
- La construction d'une école pour les jeunes filles.

Parallèlement aux besoins de financement, la démarche s'oriente régulièrement vers la poursuite de la vente des biens communaux. Certes, une partie du Tertre Bizet a déjà été vendue mais des pétitions arrivent en Mairie pour suggérer la vente de la totalité du landage. Cette proposition est soutenue par le fait que les ayants droit sont les principaux bénéficiaires des deux routes en cours de réalisation, à savoir celle de Lonlay à Ger et celle de Froidebise.

En octobre 1853, le Maire argumente deux propositions :

- ↳ l'une avec vente moyennant une rente à revenir aux ayants droit,
- ↳ l'autre avec location par bail pour mise en culture.

Désavoué par un vote d'opposition et sans doute modérément soutenu par le Sous-Préfet de Domfront, le Maire quitte la séance et déclare ne plus pouvoir exercer sa fonction en l'absence de majorité.

Il faut croire que son départ fut unanimement regretté car deux mois après, en décembre 1853, le Conseil Municipal vote la résolution de vente du Tertre Bizet « pour donner de l'ouvrage sur les chantiers en cours aux bras inactifs ».

Cette intention sera prolongée au cours de plusieurs séances du Conseil qui aboutiront à une proposition de division du Tertre Bizet et de location par lots pour mise en culture. La durée du bail fut fixée à 18 ans « durée estimée nécessaire pour l'amélioration de ce vaste territoire » et l'instituteur de la commune M. PIERRE fut chargé d'établir le plan de division. Les enchères pour louer étaient ouvertes à l'ensemble des habitants de la commune, avec, en cas de prix égal, priorité donnée aux ayants droit.

Ce projet de location n'aboutira pas. Par ailleurs en mai 1858, le Conseil municipal, prendra connaissance d'une lettre du Préfet, lequel a décidé qu'il n'y aurait pas vente du landage. Le Tertre Bizet restait donc ouvert aux ayants droit pour la prise de litière et la nourriture de quelques animaux.

En séance du 13 août 1854, le Conseil Municipal examine les devis et plans présentés pour la construction d'une école de filles et demande une aide de l'État et du Département qui est nécessaire en complément de la contribution extraordinaire acceptée par les plus imposés de la commune.

Le 26 décembre 1854, le projet de construction d'une route rejoignant la route de Mortain à la route de Domfront par le village du Chatellier sur La Haute Chapelle est examiné par le Conseil. Le tracé ne fait pas l'unanimité. Quatre propriétaires y sont opposés avec refus de céder du terrain. Le vote de Lonlay est donc défavorable à ce projet. Par contre, le Conseil suggère que cette voie soit tracée au-dessus du pont du Gué Viel, donc entièrement sur la Haute Chapelle ou si elle devait néanmoins être acceptée par le Préfet, que le tracé soit orienté par la Verdrie, la Provostière et la Brousse pour aboutir au bourg de Lonlay.

Le 12 juin 1855, le Conseil fixe un droit de « Terrage » sur les denrées notamment les grains qui sont mis en vente et exposés sur les places publiques, les halles, les rues et les porches (5 centimes au mètre carré occupé). Par contre, aucun droit ne sera perçu sur les animaux tenus à la main. Cette exonération était voulue pour encourager le commerce, car les foires de Lonlay qui remontaient à plusieurs siècles étaient de moins en moins fréquentées.